

CHARTRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CORSE

Ajaccio, le 20 juillet 2009

Lettre ouverte à Nicolas ALFONSI, Sénateur

Ces dernières années, vous n'avez cessé de dénoncer la faiblesse voire l'instabilité de l'Assemblée de Corse au motif que celle-ci était issue d'un mode de scrutin inadéquat. Vous avez milité en ce sens revendiquant une modification de la règle électorale comme si il s'agissait d'une priorité politique majeure fustigeant dans le même temps toute autre modification institutionnelle.

Récemment, vous avez obtenu satisfaction, et ce à compter du scrutin territorial de 2010. La Charte de la société civile Corse* s'inquiète des conséquences de cette modification.

La Corse d'aujourd'hui, pour laquelle nous assumons, vous comme nous, un engagement public, s'exprime à travers une pluralité d'opinions et de représentations politiques. Comme vous, nous pouvons faire le constat que cette pluralité se confond avec un émiettement qui touche l'ensemble du spectre politique corse. Mais contrairement à vous, nous ne pensons pas un seul instant que le nouveau mode de scrutin qui met en perspective une moindre capacité de l'Assemblée de Corse à représenter les citoyens dans leur diversité règlera le problème de l'émiettement.

D'une part, l'heure n'est plus en Corse à l'organisation autoritaire du champ politique autour de grands blocs, «parti-contre parti», et son corollaire, l'affiliation obligée. Nous sommes convaincus que le progrès démocratique dont nous avons besoin doit s'appuyer sur une augmentation de la qualité du débat politique, celui-ci se structurant à partir du pluralisme existant aujourd'hui, autour de véritables projets.

D'autre part, que vaut l'argument d'une plus grande stabilité de l'Assemblée de Corse si dans le même temps, faute d'être représentés, des citoyens se détournent du suffrage universel ! Que vaut cet argument si l'affaiblissement de la représentativité de l'Assemblée de Corse ouvre la porte à des radicalisations dans notre société !

Pour ces raisons, nous considérons, M. le Sénateur que votre contre-réforme électorale tourne le dos au développement de la Corse car elle est une régression démocratique.

Les organisations membres de la Charte de la société civile corse signataires de cette lettre :

ABCDE – APEP de Haute Corse – Association Euro-Mediterranea – Association Le Poulpe – Associu corsica Per vive – Associu Scopre – CFTC - CFDT Corsica – Corte 96 – Diritti Païsana – FDSEA Haute Corse – Le Garde – Ligue des Droits de l'Homme – Mutuelle de la Fonction Publique – Ordre des avocats du Barreau Ajaccio – Rassemblement des musulmans de Corse – Secours populaire Français – SNEP-FSU – Sindicatu di Travagliadori Corsi – SNJ France 3 Corse – Tavagna Club – U Svegliu Calvese – Union des Marocains de la Corse-du-sud – Union régionale des foyers ruraux – UNSA Corse – Via Campagnola